

**SOUS-COMITE DU BUDGET ET DES FINANCES**

**QUATRE-VINGT-CINQUIEME SESSION**

9-10 mai 2001

**SCBF/248**  
DISTR. RESTREINTE

25 avril 2001

**DECLARATION DES VERIFICATEURS EXTERNES DES COMPTES**

**(COUR DES COMPTES D'AUTRICHE)**



---

IOM International Organization for Migration

**DECLARATION DES VERIFICATEURS EXTERNES DES COMPTES  
(Cour des comptes d'Autriche)**

1. Ayant vérifié les états financiers de l'Organisation conformément à l'article 12.1 du Règlement financier, nous déclarons qu'à notre avis, ces états financiers donnent une image exacte et fidèle des recettes et des dépenses des programmes et des fonds de l'Organisation pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2000, ainsi que de sa situation financière à cette date.
2. Dans le cadre du programme administratif, les dépenses ont dépassé les ressources ordinaires de 769.376 CHF (426.296 USD). Une diminution de la provision pour créances douteuses de 899.135 CHF (510.872 USD), due à un meilleur taux de recouvrement des contributions assignées dues depuis plus d'une année, et les contributions assignées reçues des nouveaux Etats Membres, à hauteur de 95.907 CHF (56.820 USD), ont entraîné un excédent de ressources de 225.666 CHF (141.405 USD) par rapport aux dépenses. Ce montant a été compensé par un découvert de 249.520 CHF (155.950 USD) reporté de 1999, le résultat final étant donc un excédent de dépenses de 23.854 CHF (14.545 USD) dans le cadre du programme administratif, à reporter sur 2001.
3. Après l'augmentation significative des activités en 1999, les dépenses encourues dans le cadre des opérations en 2000 sont restées à un niveau élevé. Les dépenses relevant des programmes d'opérations sont restées dans les limites des ressources disponibles, et pour le deuxième exercice financier consécutif, on a pu éviter un déficit matériel. L'exercice financier 2000 a été clôturé avec un léger découvert de 24.352 USD. Comme l'année précédente, les nouvelles ressources (274,9 millions USD) ont dépassé les dépenses (266,1 millions USD). Par conséquent, les ressources reportées sur 2001 ont augmenté, atteignant la somme considérable de 53,5 millions USD. On a noté un glissement entre les dépenses directes d'opérations et les dépenses administratives et de personnel. Ceci s'explique de manière raisonnable par des activités à plus grande intensité de travail.
4. Compte tenu des restructurations récentes au sein de l'Organisation, les responsabilités du Siège, des missions investies de fonctions régionales et des missions poursuivant un objectif spécifique, spécialement en ce qui concerne le contrôle financier et le soutien administratif, devront être réexaminées et affinées par l'Administration. Tout un matériel de référence en matière financière, à quoi s'ajoutent des règles et des instructions contenues dans divers documents, devra être compilé et actualisé à l'usage des bureaux extérieurs.
5. En janvier 2001, nous avons procédé à la vérification comptable de la mission du Kosovo, de la mission investie de fonctions régionales du Caire et de la mission d'Amman. Des rapports contenant des recommandations détaillées ont été soumis à l'Administration. A la mission du Kosovo, il est apparu qu'un montant d'environ 118.000 USD avait été détourné à la suite de l'établissement et de l'encaissement frauduleux d'un chèque par deux anciens membres du personnel de l'Organisation.
6. Comme cela a été dit l'année dernière, les enquêtes concernant le Fonds fiduciaire FONAPAZ au Guatemala ont révélé des décaissements en espèces contestables et sans fondement. Le réexamen des programmes au Guatemala se poursuit aujourd'hui encore. En réaction, l'OIM a pris des mesures pour renforcer le niveau de contrôle financier et les procédures comptables. Une nouvelle équipe a été mise en place et les fonds du FONAPAZ ont considérablement décliné. L'accord précisant les termes de coopération entre l'OIM et le

Gouvernement guatémaltèque – FONAPAZ a été révisé de manière à assurer des vérifications internes à intervalles réguliers de la part de l'OIM et une conformité stricte avec les règlements financiers de l'Organisation. En dépit des améliorations obtenues en 2000, les vérifications comptables continuent de mettre le doigt sur des faiblesses dans les systèmes de contrôle auxquelles l'Administration doit remédier. Nous recommandons en conséquence une surveillance étroite des activités futures de cette mission.

7. Nous avons pris note des activités de l'Inspecteur général et Vérificateur interne des comptes de l'Organisation pour l'année écoulée.

8. Etant donné que l'OIM reçoit et dépense des fonds dans différentes monnaies, les fluctuations de change exercent une influence marquée sur ses niveaux de dépenses. Nous soutenons et encourageons la politique de l'OIM consistant à identifier de manière précise les recettes et les dépenses correspondantes, en ce compris les gains et pertes de change par projet. Le fait de recevoir chaque fois que possible les rentrées de fonds dans la monnaie des dépenses auxquelles ils sont destinés diminue le risque inhérent aux fluctuations de change. La gestion des avoirs en devises doit être améliorée par des plans de trésorerie à court et à moyen terme pour les devises principales. Des informations complémentaires sur les effets des fluctuations de change devront être données dans les documents officiels (en particulier le Programme et Budget et le Rapport financier) destinés aux Etats Membres. De manière générale, une dépréciation des autres monnaies face au dollar des Etats-Unis diminue les dépenses tandis qu'une appréciation a pour effet de les augmenter.

9. Nous saisissons cette occasion pour exprimer notre gratitude au personnel de l'OIM pour son soutien et son assistance constante durant tout le temps où nous avons exercé la fonction de vérificateurs externes des comptes de l'OIM. Nos remerciements vont également au Sous-Comité du budget et des finances pour son aimable attention. Nous adressons nos meilleurs vœux au Vérificateur général des comptes de Norvège, qui nous succèdera à la fonction de vérificateur externe des comptes de l'OIM.